

La voix des PRAG & PRCE ne sera finalement hélas pas entendue à la réunion du Comité Social d'Administration de l'ESR devant donner un avis sur le projet de décret statutaire réformant les obligations de service des PRAG et des PRCE !

Rappelons qu'en 2022, les syndicats ayant obtenu un ou plusieurs élus au Comité Social d'Administration ministériel de l'ESR¹ (UNSA, FSU-SNESUP, FERC-CGT, FO-ESR, SUD) n'avaient pas placé de PRAG ou de PRCE en position éligible sur leurs listes de candidats. Voter pour le SAGES était donc la seule possibilité d'y avoir un élu PRAG ou PRCE ; et la seule possibilité pour avoir au sein de ce comité un véritable avocat pour y plaider notamment l'extension du bénéfice de la revalorisation RIPEC aux PRAG et aux PRCE.

La réunion Comité Social d'Administration de l'ESR dont va résulter un avis sur le projet de décret statutaire réformant les obligations de service des PRAG et des PRCE ne va donc pas permettre que leurs véritables attentes y soient exprimées. Et ceci même si, comme l'avons évoqué hier dans notre poisson d'avril 2025, les syndicats ayant obtenu un ou plusieurs élus au Comité Social d'Administration de l'ESR s'entendaient pour faire démissionner certains de leurs élus pour faire rentrer un PRAG ou un PRCE dans ce comité. Car les PRAG ou des PRCE présents sur les listes de candidats de l'UNSA, de FSU-SNESUP, de FERC-CGT, de FO-ESR ou de SUD n'ont pas été choisis pour faire entendre les véritables attentes des PRAG et des PRCE au sein du comité chargé de se prononcer sur les projets de décrets statutaires. Ils n'ont été choisis que pour faire croire aux PRAG et aux PRCE que leurs attentes pourraient être prises en considération en votant pour un de ces syndicats ! Ces syndicats continuent d'ailleurs, soit en permanence, soit le plus souvent, de les qualifier d'« ESAS » contrairement au SAGES.

Pourquoi donc des PRAG et des PRCE ont accepté de figurer sur les listes de candidats de l'UNSA, de FSU-SNESUP, de FERC-CGT, de FO-ESR, de SUD, et d'autres syndicats qui n'ont pas placé de PRAG ou de PRCE en position éligible au Comité Social d'Administration de l'ESR, et qui n'ont jamais eu la moindre intention de défendre vraiment leurs intérêts ? Certains l'ont fait en pleine conscience. Soit pour privilégier d'autres revendications que celles concernant les PRAG et les PRCE, qu'ils ont donc accepté de sacrifier, soit pour privilégier leur carrière au sein d'un appareil syndical qui peut culminer jusqu'à une nomination fort rémunératrice et riche en avantages en nature au Conseil économique, social et environnemental (CESE)². D'autres enfin ont été vraiment naïfs ou ont été particulièrement abusés, ou ont concédé leur candidature en échange d'un service rendu ou demandé. Mais aucun de ces PRAG et PRCE n'aurait pu, en toute hypothèse, défendre vraiment les intérêts des PRAG et PRCE au sein du Comité Social d'Administration de l'ESR.

Représenter valablement les PRAG et les PRCE au sein du Comité Social d'Administration de l'ESR c'est :

- Déjà et au minimum faire soi-même « enseignant du supérieur » à part entière, ne pas donner par son attitude et la pauvreté de son discours l'image d'« ESAS » que les autres syndicats et certains médias veulent donner des PRAG et des PRCE, l'image de celui qui n'est pas vraiment enseignant du supérieur à part entière.
- Disposer d'une bonne connaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche et de tout ce qui a une incidence sur cet ESR.
- Savoir argumenter en fait et en droit de manière aussi ample et approfondie que nécessaire, au lieu de se contenter de faire des selfies avec les représentants des

1 <https://www.education.gouv.fr/media/119620/download>

2 <https://www.lecanardenchaine.fr/politique/50308-cese-le-palais-diena-cache-son-tresor-et-voit-l-avis-en-rose>

pouvoirs publics et d'exprimer des menaces et des lamentations puérides à destination des pouvoirs publics et des autres syndicats.

À cette fin, le seul vote utile en 2022 était de voter pour le SAGES.

Et ce sera encore en 2026 le seul vote utile pour les PRAG et les PRCE, car le SAGES sera, parmi les syndicats candidats à cette élection de 2026, le SEUL à VOULOIR et à POUVOIR représenter valablement PRAG & PRCE. Il est plus important que jamais que les PRAG et les PRCE finissent par avoir un élu SAGES au Comité Social d'Administration de l'ESR en 2026 !



<https://le-sages.org>